



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du 4 octobre 2023**

Préavis municipal No 44/2023 - Demande de crédit d'investissement complémentaire de CHF 53'586.- au préavis No. 61/2020 pour le remplacement des logiciels de gestion financière, communale et métiers

Le Conseil communal a décidé par 39 oui, 0 non et 0 abstention

1. d'autoriser la Municipalité de terminer le remplacement des logiciels de gestion financière, communale et métiers,
2. d'accorder à la Municipalité, dans ce but, un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 53'586.-,
3. de financer cet investissement par la trésorerie courante, ou par le recours à un emprunt bancaire, conformément à l'art. 18, al. 7 du Règlement du Conseil communal,
4. d'amortir cet investissement sur une période de 5 ans dès 2024.

Prangins, le 6 octobre 2023

Extrait conforme, le certifiant

Yvan Buccioli

Président



Dominique Rogers

Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 6 au 15 octobre 2023

« Conformément aux articles 110 et ss. LEP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »